

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à PROMPSAT en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 19 janvier 2021

Présent(e)s :

Titulaires : Mmes, Mrs, HOUSSIER Stéphane, MIALON Nicolas, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, DOLAT Gilles, BIONNIER Cédric, BIGAY Bertrand, DESSENDIER Lionel, LOUP Julie, FABRE Jean-Louis, CHANIER Roland, MOULIN François, CHASSAGNE Eugène, CRESPO Luis, MARTIN Roland, LEMOINE Jean-Claude, GOMICHOIN Michel, COLLARDEAU Laurent, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléant(e)s remplaçant(e)s d'un titulaire : ROUGIER Bruno

Absents excusés : Titulaires : SECOND Jérôme, CEREZO Sébastien, SALGUES Julien, FRADIER Alain qui donne pouvoir à FOURNET-FAYARD Arnaud

Secrétaire de séance : Roland MARTIN

Le quorum est atteint.

Présents : 23 dont 23 ayant droit de vote + 1 pouvoir = 24 voix

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2020 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Débat d'orientation budgétaire 2021
- Avenant n°3 au contrat de délégation de service public par affermage avec SEMERAP
- Tarifs 2021 de l'assainissement
- Création d'un site internet
- Point sur les travaux et la station d'épuration
- Questions diverses

Décisions prises par le Président par délégation du conseil syndical (délibération du 08/09/2020) :

- signature devis SEMERAP DV20-02397 renouvellement pompe 1 poste Varennes/Morge – Montant 5 402,91 € HT soit 5 943,20 € TTC
- signature devis SEMERAP DV20-02315 extension du réseau Route de Châtel-Guyon à Davayat Montant 3 479,32 € HT soit 4 175,18 € TTC
- signature devis Société Poitevine de Filtration achat motoréducteur pour le dégrilleur des matières de vidange de la station d'épuration de Martres sur Morge – Montant 1 158,55 € HT soit 1 390,26 € TTC
- signature devis EGIS EAU étude de faisabilité extension pour raccordement secteur du lotiss Les Clos aux Martres/Morge – Montant 6 100,00 € HT soit 7 320,00 € TTC

● **Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

(délibération 2021/2601/01)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint présenté en séance,

Monsieur le Président rappelle que ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Il donne lieu à un débat.

Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Les membres du Conseil syndical prennent acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021

● **Avenant n°3 au contrat de délégation de service public par affermage avec Semerap**

(délibération 2021/2601/02)

La collectivité a confié à la SEMERAP l'exploitation de son service d'assainissement collectif dans le cadre d'un traité d'affermage, par délibération en date du 20 décembre 2018, avec prise d'effet du contrat au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 18 ans, l'échéance étant fixée au 31 décembre 2036.

Le contrat de délégation a été complété par ;

- L'avenant n°1 en date du 25 avril 2019, relatif à la TVA sur la part reversée à la collectivité au taux de la TVA collectée,
- L'avenant n°2 en date du 3 décembre 2019, relatif à l'adhésion des communes d'ARTONNE et de SAINT-MYON au SIA MORGE ET CHAMBARON et l'intégration des réseaux et des ouvrages des communes adhérentes dans le périmètre de la délégation à la prise en charge à la date de l'arrêté préfectoral.

Au cours de l'année 2020, le syndicat a complété son réseau d'assainissement collectif par la création :

- d'un poste de relèvement des eaux usées en lieu et place de la station d'épuration de Saint Myon,
- d'un réseau de transport afin de traiter directement les effluents des deux communes d'Artonne et de St Myon sur la station d'épuration des Martres sur Morge.

L'avenant n°3 du contrat de délégation avec SEMERAP a pour objet la prise en compte de ces éléments, qui apporte notamment une réduction du tarif de base du délégataire au 1er janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 au contrat de délégation de Service public avec Semerap, tel que présenté en séance.
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer

● Tarifs HT 2021 de l'assainissement

(délibération 2021/2601/03)

Pour mémoire :

| 2020 | Part Syndicale | Part Exploitation | TOTAL prix usager | TOTAL 120 m ³ | TOTAL 1 m ³ |
|---------------------------------------|----------------|-------------------|-------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Part Fixe HT | 31,00 € | 20,08 € | 51,08 € | 349,556 € | 2,913 € |
| Part Variable/m ³ HT | 1,33 € | 1,15730 € | 2,4873 €/m³ | | |

Suite à l'approbation de l'avenant n°3 du contrat de DSP par affermage avec Semerap ce jour, Il est proposé au Conseil syndical de fixer les tarifs de l'assainissement 2021 suivants :

| 2021 | Part syndicale | Part Exploitation | TOTAL prix usager | TOTAL 120 m ³ | TOTAL 1 m ³ |
|---------------------------------|----------------|-------------------|-------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Part Fixe | 31,00 € | 20,00 € | 51,00 € | 342,17 € | 2,851 € |
| Part Variable/m ³ | 1,39 € | 1,0364 € | 2,4264 €/m³ | | |

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité de fixer les tarifs de l'assainissement 2021 tels que ci-dessus

● Création d'un site internet

Comme demandé lors du précédent conseil syndical, plusieurs sociétés créatrices de site internet ont été consultées, ci-dessous le tableau comparatif des devis reçus :

| Comparatif devis création site internet | | | | |
|---|-----------------------------|------------------------------------|-------------------|------------|
| SOCIETE | MONTANT HT CREATION SITE | MONTANT HT ABONNEMENT ANNUEL | TOTAL HT | TOTAL TTC |
| BAZALT (Lyon) | 3 500,00 € | 270,00 € | 3 770,00 € | 4 524,00 € |
| AGENCE COOM (Thuret) | 1 965,00 € | 97,00 € | 2 062,00 € | 2 474,40 € |
| CENTREFRANCE (Aurillac) | 1 500,00 € | 327,00 € | 1 827,00 € | 2 192,40 € |

(délibération 2021/2601/04)

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron n'est pas doté de site internet.

Or, il s'avère que cet outil fait défaut pour la communication et la transparence avec les administrés des communes, et les professionnels :

Cet outil permettrait :

- de présenter le syndicat et son fonctionnement (élus, personnel, bureau, installations, périmètre, etc...)
- la visibilité et la prise de contact des professionnels (géomètres, lotisseurs, etc...) et administrés
- la publication des comptes-rendus de séances et délibérations du conseil
- de diffuser les dates et lieux des conseils syndicaux
- d'informer sur la procédure de demande de raccordement au réseau d'assainissement
- de présenter la Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.)
- de diffuser l'actualité du syndicat : travaux, études, projets en cours....

Au vu des différentes propositions exposées en séance pour la prestation de création d'un site internet, avec création et abonnement d'un nom de domaine associé,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, par 21 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- d'approuver la création d'un site internet pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Morge et Chambaron
- de retenir la proposition financière et technique de la société CENTREFRANCE pour un montant HT de 2 192,40 €
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à sa réalisation

● **Point sur les travaux et la station d'épuration**

- Raccordement de Artonne et St Myon : les travaux de démolition de la station de St Myon sont prévus sur janvier, et la construction du bassin d'orage à partir du 8 février. Le planning prévisionnel des travaux fourni par l'entreprise donne une mise en service fin avril 2021.
- Suppression poste de relèvement à La Moutade : les travaux sont finis. Le problème technique de pente a été réglé et pris en charge par l'entreprise et le bureau d'études. Les 2 pompes seront récupérées et stockées, l'armoire électrique sera installée sur le poste de Teilhède, et le portail utilisé au poste de relèvement de St Myon.
- Yssac- La Commanderie : travaux terminés, restent des contrôles et la réception à faire.
- Une convention en vue de la rétrocession a été signée pour le lotissement « Auvergne » à Pontmort,
- projets de lotissements : les Martres/Morge (Champ Long), Artonne (celui de la Croix des Rameaux est en cours d'instruction, celui de la Rte de St Agoulin a été retiré)
- extension secteur Les Clos aux Martres/Morge (étude Egis Eau) : étude en cours, pas de retour.
- la station d'épuration (les dysfonctionnements) : livraison du motoréducteur qui sera installé par Semerap. La filière boue devrait être en marche et permettre d'accepter des camions de vidanges à l'avenir.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.